

Communiqué de presse
3 avril 2019

Aux représentant-e-s des médias

Le Conseil administratif publie sur Internet le tableau de ses frais en 2018 ainsi que la liste de ses voyages depuis 2015

Le Conseil administratif a décidé de rendre publics sur le site officiel de la Ville de Genève la rémunération et les frais professionnels de ses membres durant l'année 2018, concrétisant ainsi l'un des engagements pris dans la foulée du rapport de la Cour des comptes. La liste des voyages à l'étranger effectués par le Conseil administratif entre le 1^{er} juin 2015 (début de la législature en cours) et le 31 décembre 2018 est également accessible en ligne.

Le tableau récapitulatif des voyages, qui font l'objet d'une validation systématique par le Conseil administratif, fournit les indications suivantes, par Magistrat-e et par voyage : les dates de déplacement (et leur durée), la destination, le motif, le nombre d'éventuel-le-s accompagnant-e-s, le détail des frais (transport, hôtel, restauration, divers), ainsi que l'impact en CO2 en résultant.

Le Conseil administratif tient à rappeler qu'en raison de la réputation de Genève en tant que ville de paix, capitale humanitaire et lieu privilégié de la diplomatie multilatérale, il fait l'objet de très nombreuses invitations et sollicitations de villes et d'instances étrangères, parmi lesquelles il doit en permanence opérer une sélection très stricte. La très grande majorité des invitations sont ainsi rejetées.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, le Conseil administratif a décidé de publier également sur le site officiel de la Ville de Genève sa rémunération et ses frais professionnels durant l'année 2018, faisant ainsi suite à l'un des engagements pris dans la foulée du rapport de la Cour des comptes ; ces chiffres figureront également dans le rapport de gestion à l'appui des comptes 2018 de la Ville.

Contact

M. Philippe d'Espine
Chargé de l'information
Tél. 022 418 29 11

www.ville-geneve.ch